

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS Société Mutuelle d'Assurance en ligne - 100, Avenue Hassan II - Casablanca - Maroc - Code Postal 20100 - Tél. : 05 22 30 35 40 - Fax : 05 22 30 73 15 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-592096

N.D. 520 30

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8072

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

HANAFI BISSAM

Date de naissance :

30.06.1967

Adresse :

10511 batisseur BAYROUNI - Rue Ibnou

VAHID - 13000 BOURGOGNE - CASA

Tél. : 0661210764

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Dr. Najia SOBHI
Médecine Générale
Rue 59, 111 Hay El Fas
Tél. : 05 22 30 37 17- Cat*

Cachet du médecin :

MUPRAS
18 DEC. 2020
ACCUEIL

Date de consultation :

26.11.2020

Nom et prénom du malade :

HANAFI b HASSAM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Spasmodie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 18.12.2020

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26				INP : 09411058411 Médecin : 111111111111 Rue 53, N° 220 83 17 Tél: 05 22 26 83 03
27			1000 Dhs	
28				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Lab. d'Analyses Médicales - BIOMAC OUANJLI Noureddine - Biologie Rue Prince Moday Abdellah 207422 - 0522 29 77 95 Tel: 0522 20 74 22 - 0522 26 83 03 Fax: 05 22 26 83 03	11/2002	B600 Pcs	700 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prie de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitements complexes au siège du bulletin de F.D.F

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 111111111111
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	G	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	111111111111	111111111111	111111111111	MONTANTS DES SOINS
	090909090909	090909090909	090909090909	DATE DU DEVIS
	000000000000	000000000000	000000000000	DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur SOBHI NAJIA*

Ex. Médecin Interne de l'Hôpital
De Gisors France

MEDECINE GENERALE

Rue 59, N° 1 Hay El Farah
Casablanca
Tél. : 05 22 80 87 17

الدكتورة نجية صبحي

طبيبة سابقا بفرنسا
جزور بفرنسا

الطب العام

زنقة 59 أمام المقاطعة 22 حي الفرج
الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 80 87 17

ORDONNANCE

Casablanca le : 26/1/2021 الدار البيضاء في:

Hanafi b'tissem

Test covid-19 - PCR

مختبر التحاليلات الطبية لجموعات
Laboratoire d'Analyses Médicales LABOMAC
Dr. LOUANJI Noureddine - Biologiste
10, Rue Prince Moulay Abdellah - Casa
Tel : 0522 20 74 22 / 0522 29 77 06
Fax : 0522 26 83 03

Dr. Najia SOBHI
Médecine Générale
Rue 59, N° 1 Hay El Farah
05 22 80 87 17 - CAS

INP : 093001980
IF : 706552
ICE : 001654761000041

FACTURE

CASABLANCA le 28-11-2020

DR JOUAHRI ZAKARIA
Mme Ibtissam HANAFI
Prescripteur :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	SARS COV-2 PCR	B600	B

Total des B : 600

TOTAL DOSSIER : 700.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : sept cents dirhams .

Dr Noureddine LOUANJLI

مختبر التحاليلات المختصة ببوماك
Laboratoire d'Analyses Médicales LABOMAC
LABOMAC
Dr.LOUANJLI Noureddine - Biologiste
10.Rue Prince Moulay Abdellah -casa
Tél: 0522 20 74 22 - 0522 29 77 06 -Fax: 0522 26 33 03

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 77 06 70 95

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. ر.ب.

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 20 74 22 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 26 83 03 / 07 67 89 23 84

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Date du prélèvement : 28-11-2020 à 08:29
Code patient : 2011280099
Né(e) le : 01-01-1967 (53 ans)



Mme Ibtissam HANAFI
Dossier N° : 2011280099
Prescripteur :

BIOLOGIE MOLECULAIRE

DIAGNOSTIC SARS-COV-2 (COVID19) PAR TECHNIQUE RT-PCR

Nature du prélèvement : naso-pharyngé

Résultat

(SaCycler 96 (RT-PCR), Kit Sacace Real Time PCR kit for detection of SARS-CoV-2 (COVID-19))

Résultat négatif : Absence de détection d'ARN de SARS-CoV-2.

La sensibilité des test RT-PCR utilisés pour le SARS-CoV-2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue.

Le prélèvement nasopharyngé peut également être réalisé à domicile selon les normes d'hygiène en vigueur. Veuillez contacter le: 00212 6 61 78 93 98.

الطبية لبوماك
 Laboratoire d'Analyses Médicales LABOMAC
 Dr. LOUANJI Noureddine - Biologiste
 10, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tél : 0522 20 74 22 - 0522 23 77
 Fax : 05 22 26 83

Validé par : **Dr Noureddine LOUANJI**

Page 1 / 1

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 77 06 70 95

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. مجمع الأمير مولاي عبد الله - الدار البيضاء - ر.ب.

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 20 74 22 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 26 83 03 / 07 67 89 23 84

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000